

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JANVIER 2012

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2012

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 janvier 2012

N° 12-01-02

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2012

OBJET :
SIEL – Dissimulation
RD10 au droit du siège de
la CCPSG.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE –
Gérard ESCALES - Muriel ORIOL – Gérard RIBOT –
Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Julien
GOUTAGNY - Georgette DECULTIEUX – Claudette
FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON –
Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline
ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE
– Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY –
Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN –
Geneviève NIGAY - Thérèse BELGHITI – Alain
RENAUDIER – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Ennemonde MURGUE à Gérard ESCALES – Frédéric
PAILLAS à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à
Mireille PAULET – Christian BECUWE à Geneviève
NIGAY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-02

OBJET DE LA DELIBERATION :

SIEL – DISSIMULATION RD10 AU DROIT DU SIEGE DE LA CCPSG

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de dissimulation RD10 au droit du siège de la CCPSG.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	%	Participation commune
Eclairage RD10 au droit du siège de la CCPSG	2 153 €	95 %	2 046 €
Dissimulation BTS RD10 au droit du siège CCPSG	35 930 €	90 %	32 337 €
TOTAL			34 383 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PREND ACTE** que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation RD10 au droit du siège de la CCPSG" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **APPROUVE** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DECIDE** d'amortir ce fonds de concours en 5 années.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 janvier 2012.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	18/01/2012
Accusé réception le	18/01/2012
Numéro de l'acte	12-01-02